

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
31 MARS 2026**



Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 33

Représentés régulièrement convoqués : 0

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Fabrice LEFRANCOIS, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

**Secrétaire de séance** : Mme Annie JEANNE

**20 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – NOMINATION DES MEMBRES PROPOSES**

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026\_036

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Maire ou son adjoint délégué endosse le rôle de Président,

Considérant qu'il convient de proposer une liste de commissaires composée de 16 titulaires et de 16 suppléants au Directeur Départemental des Finances Publiques,

Après en avoir régulièrement délibéré,

**DECIDE** de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques les listes de contribuables suivantes afin de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026  
DELIBERATION N°2026\_036

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 076-217601087-20260331-2026\_036-DE



**Président** : Arnaud DAUXERRE, adjoint en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du projet du Centre-Ville,

**Membres titulaires :**

- Thierry GASNIER
- Hubert CAMIER
- Hervé RIMBERT
- Marie Laure PATOUX
- Patricia RENAULT
- Bertrand LIOT
- Philippe MICHON
- Marie-José LIKIBI
- Jean Marie LEGUILLON
- Hamet BA
- Geraldine MAUR
- Marc SERVAIS
- Arnaud BATUT
- Annie LALLEMAND
- Isabelle SAINT BONNET
- Christine LEROY

**Membres suppléants :**

- Michel PHILIPPE
- Dominique BERNARD
- Hydar HAMADI
- Laure DESFRENNE
- Philippe HONEL
- Yann HUPFER
- Françoise DUCLOS
- Eleonore DUVAL
- Gérard SABLON
- Christophe LAMISSE
- Gaelle RICHEL
- Christine TRAVERT
- Clément BEAUDOUIN
- Sebastien BONAY
- Sylvie VARIN
- Jean-Pierre ANQUETIL

-----  
Jonas HADDAD, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Frédéric ABRAHAM, Nicole BERCES et Angélique SEMICHON s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026  
DELIBERATION N°2026\_036

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 076-217601087-20260331-2026\_036-DE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Théo Perez', with a horizontal line underneath it.

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*